

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC Office fédéral du développement territorial ARE

CH-3003 Berne

POST CH AG

ARE;

Aux planificatrices et planificateurs cantonaux Aux interlocuteurs cantonaux de la CGC

N° de référence: ARE-204-4/2/8/5 Notre réference: GR Ittigen, 29 juin 2021

## Audition Modèle de géodonnées minimal ID 69 « Plans directeurs des cantons »

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) vous invite à l'audition sur le modèle de géodonnées minimal ID 69 « Plan directeurs des cantons ».

L'article 9 de l'Ordonnance sur la géoinformation du 21 mai 2008 (OGéo, RS 510.620) précise que le service spécialisé compétent de la Confédération prescrit un modèle de géodonnées minimal et qu'il y fixe la structure et le degré de spécification du contenu.

L'audition s'adresse à la communauté d'informations spécialisées. Elle comprend tous les acteurs impliqués dans la saisie, le stockage, la mise à jour et l'utilisation des géodonnées dans le domaine des plans directeurs des cantons.

L'équipe de projet qui a élaboré le modèle se compose de représentants de l'ARE, de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC, de la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre CGC et de GCS/COSIG.

La documentation sur le modèle décrit les conditions-cadres et les objectifs sous-tendant le modèle de géodonnées minimal. En outre, elle contient des définitions techniques qui servent de base à la modélisation.

A la fin de l'audition, les avis communiqués seront évalués par l'équipe de projet et le modèle sera adapté en conséquence. Puis le modèle sera approuvé par la direction de l'ARE et publié. Le délai de cinq ans imparti aux cantons pour sa mise en œuvre selon l'art. 53 OGéo démarrera à partir de la date de publication.

Office fédéral du développement territorial ARE Rolf Giezendanner 3003 Berne Standort: Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen Tel. +41 58 462 01 43 rolf.giezendanner@are.admin.ch www.are.admin.ch



Aktenzeichen: ARE-204-4/2/8/5

La documentation sur le modèle ainsi que des documents complémentaires sont à télécharger sous <a href="https://www.are.admin.ch/mmg">https://www.are.admin.ch/mmg</a>. Un modèle de document au format Word y est également mis à disposition pour la rédaction de la prise de position.

Selon notre expérience, l'évaluation en commun du modèle de géodonnées minimal par les services compétents du canton est la bonne pratique. C'est pourquoi, nous vous prions de nous faire parvenir une prise de position coordonnée entre vos services.

## Webinaire comme offre supplémentaire dans le cadre de l'audition

Nous proposons un webinaire le mardi 24 août 2021 de 15 h 30 à 17 h pour présenter le modèle de géodonnées minimal et répondre aux questions. Le webinaire sera organisé à l'aide de MS Teams : <u>Lien vers le webinaire</u>. Des questions sur le modèle peuvent être soumises avant le vendredi 20 août <u>dans ce document</u>; nous y répondrons pendant le webinaire.

Nous vous prions de transmettre votre prise de position en format numérique en utilisant le modèle de document sur <a href="https://www.are.admin.ch/mmg">https://www.are.admin.ch/mmg</a> avant le 31 octobre 2021 à l'adresse suivante : rolf.giezendanner@are.admin.ch.

Nous restons volontiers à votre disposition pour toutes questions.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office fédéral du développement territorial

Maria Lezzi Directrice